



SYNTHESE 2024 EVS



2025

DONNÉES 2024

VITALITÉ DÉMOCRATIQUE

1) Quel était le nombre total de bénévoles en 2024, toutes catégories confondues ? *

L'ensemble des bénévoles doit être comptabilisé pour cette question : bénévoles participant aux instances de pilotage, bénévoles d'activités régulières et bénévoles ponctuels.

2) Quel était le nombre de bénévoles pour les catégories suivantes en 2024 : *

Bénévoles qui ont participé au pilotage de l'EVS	
Bénévoles d'activités régulières	
Bénévoles ponctuels (événementiels, animation locale,...)	

La somme des bénévoles par catégorie doit être égale, voire supérieure au nombre total de bénévoles renseigné précédemment. Des doubles comptages peuvent exister pour des bénévoles d'activités (régulières ou ponctuels) qui participeraient également au pilotage.

Bénévoles qui ont participé au pilotage de l'EVS : Les bénévoles concernés ici sont donc des bénévoles ayant participé à des temps de pilotage de votre structure, quelle que soit la forme du temps de travail en question. Pour les structures municipales, on ne retient donc pas les élus présents lors des conseils municipaux, l'objectif étant de cibler spécifiquement la participation des habitants au pilotage.

Bénévoles d'activités régulières : Les bénévoles concernés ici sont des personnes qui apportent une aide fréquente à l'animation des activités de l'EVS.

Bénévoles ponctuels : Les bénévoles ponctuels ou occasionnels sont présents pour quelque temps clé d'une année.

3) Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles qui ont participé au pilotage de l'EVS :

Moins de 25 ans	
De 26 à 59 ans	
60 ans et plus	
Homme	
Femme	

La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles qui participent au pilotage de l'EVS indiqués précédemment (Quest 2).

4) Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles d'activités régulières :

Moins de 25 ans	
De 26 à 59 ans	
60 ans et plus	
Homme	
Femme	

Les précisions demandées ici ne concernent que les bénévoles d'activités régulières, pas les bénévoles ponctuels.

La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles d'activités régulières indiqués à la question précédente (Quest 2)

5) Quel a été le nombre d'heures globales de bénévolat réalisées par les différentes catégories de bénévoles en 2024 ? *

Bénévoles qui ont participé au pilotage de l'EVS	
Bénévoles d'activités régulières	
Bénévoles ponctuels (événementiels, animation locale,...)	

On parle ici du nombre d'heures total sur l'année : Nombre de bénévoles X Nombre d'heures par bénévoles

ACTIONS

- 1)
- a) En moyenne, combien d'heures votre structure est-elle ouverte par semaine ? *
- (par ouverture, on entend à la fois l'accueil mais également l'ouverture de salles pour des activités, des réunions, etc.)

Réponse maximum : 168 heures

En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine.

Exemple : si votre structure dispose de 2 sites, un ouvert de 8h à 16h du lundi au vendredi et l'autre de 10h à 18h du lundi au samedi, on compte de 8h à 18h du lundi au vendredi, soit 10h par jour, et de 10h à 18h le samedi, soit 8h. Pour cet exemple, la valeur à compléter est donc 58h par semaine : 58

- b) En moyenne, combien d'heures l'accueil de votre structure est-il ouvert par semaine ? *

En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine. L'exemple précédent s'applique de la même manière pour cette question

Exemple : si votre structure dispose de 2 sites, un ouvert de 8h à 16h du lundi au vendredi et l'autre de 10h à 18h du lundi au samedi, on compte de 8h à 18h du lundi au vendredi, soit 10h par jour, et de 10h à 18h le samedi, soit 8h. Pour cet exemple, la valeur à compléter est donc 58h par semaine : 58

Réponse maximum : 168 heures

La valeur doit être inférieure ou égale à la question sur le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la structure.

- 2) Concernant le nombre de personnes fréquentant votre EVS : *

Nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services de l'EVS	
Nombre de personnes qui participent aux actions « évènementiel » (fête de quartier, carnaval...)	
Nombre de personnes qui participent régulièrement aux actions des partenaires hébergés l'EVS	

Le décompte s'effectue sur une année scolaire ou une année civile : décompte sur une période de 12 mois. Le décompte ne peut pas inclure de double comptage.

Les « partenaires hébergés » peuvent être les associations ou autres instances utilisant l'EVS pour des activités, rencontres, etc.

Les chiffres relatifs aux personnes qui participent aux actions "évènementiel" et aux actions des partenaires hébergés sont approximatifs.

- 3) Préciser le nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services de l'EVS par classe d'âge : *

0 - 6 ans	
7 - 10 ans	
11 - 14 ans	
15 - 17 ans	
18 - 25 ans	
26 - 59 ans	
60 - 74 ans	
75 ans et plus	

Le décompte par classe d'âge ne concerne que les personnes qui participent aux actions, projets et services de l'EVS. Il ne concerne donc pas les personnes qui participent aux actions « évènementiel » et les personnes qui participent aux actions des partenaires hébergés.

La somme de toutes les classes d'âge doit être approximativement égale (plus ou moins 50 personnes) au nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services de l'EVS indiqué à la question précédente (Action2).

4) Citez les thématiques en lien auxquelles vous menez des actions pour les publics suivants :

	Petite-enfance	Enfance	Jeunesse	Adultes	Séniors
Parentalité					
Éducation					
Accès aux loisirs					
Accès à la culture					
Accès aux vacances					
Accès au sport					
Accès aux droits					
Numérique					
Ecologie et environnement					
Citoyenneté et cohésion sociale					
Accès aux soins / prévention santé					
Logement / habitat					
Mobilité / transport					
Insertion professionnelle et accès à l'emploi					
Handicap (action dédiée)					
Lutte contre les discriminations					
Lutte contre l'isolement					
Lutte contre l'exclusion					
Lutte contre l'illettrisme					
Apprentissage du français					
Solidarités					
Économie sociale et solidaire					
Solidarités alimentaires					
Autre : précisez					

5)

a) Merci d'indiquer les types d'actions d'aller-vers physique développées :

Pas d'action d'aller-vers physique
Évènements (fête de quartier, évènements thématiques...)
Animation de rue / de proximité (ateliers jeux hors les murs, bibliothèque de rue, sortie d'école, café pied d'immeuble...)
Animation de débat dans l'espace public (porteur de parole...)
Maraude et porte-à-porte
Médiateur-rice
Permanence chez un partenaire (Maison France Service, CCAS, autres espaces d'accueils partagés, établissement scolaire...)
Animation chez un partenaire (médiathèque, établissement scolaire...)
Autre, précisez :

Aller-vers : mouvement d'aller vers les populations, aller à la rencontre, dialoguer, faire du repérage.

Une activité périscolaire ou un accompagnement scolaire délocalisé, une sortie familiale, une randonnée ou toute autre activité prévue avec les personnes fréquentant l'EVS, mais réalisée à l'extérieur de la structure, n'est pas considéré comme de l'aller-vers.

La notion d'aller-vers numérique n'est pas considérée ici, puisqu'elle est prise en compte dans la question sur les liens à distances.

b) En moyenne, combien d'heures par semaine d'aller-vers sont effectuées par l'EVS ?

Dans l'espace public :

Nombre d'heures par semaine dans le cadre des actions sélectionnées à la question précédente, et au regard de la définition de l'aller-vers donnée.

Chez des partenaires :

Réponse maximum : 168 heures

Si plusieurs salarié-es interviennent sur une même animation, ne comptez les heures qu'une fois. La réponse ne peut donc pas être supérieure à 168h (soit le nombre d'heures totales en 7 jours).

c) Effectifs des actions et animations d'aller-vers en 2024 :

Combien d'habitant-es ont participé à ces actions ?

L'objectif de la dernière question est d'évaluer le nombre de personnes qui deviennent des usagers de la structure, au sens plus classique du terme, à la suite d'une ou plusieurs actions hors les murs.

- 6)
- a) *En moyenne, combien d'heures par semaine sont consacrées à maintenir / entretenir / développer des liens à distance avec les habitant-es (via les réseaux sociaux, promeneur du net, conférence en ligne, phoning...) ?*

Réponse maximum : 168 heures

- b) *À combien estimez-vous le nombre de personnes suivies ou accompagnées dans le cadre de ces liens à distance en 2024 ?*

L'objectif de cette question est de quantifier le nombre de personnes suivies ou accompagnées à distance, mais pas de compter le nombre d'abonnés sur le réseau social qui sert à la communication de la structure.

TERRITOIRE

1) Avec quels types d'acteurs locaux êtes-vous en lien sur votre territoire ?

Aucun lien avec les autres acteurs locaux
Structure petite enfance (RAM, LAEP, crèches, etc.)
Structure enfance (ALSH, etc.)
Structures jeunesse (Accueil jeunes, PIJ, Mission Local, etc.)
Centre social
Autre EVS
Education Nationale / établissements scolaires
La commune
L'EPCI (Communauté de communes, agglomération...)
Associations culturelles
Associations éducatives
Associations sociales
Associations sportives
Associations positionnées sur les transitions (écologique, numérique, démocratique)
Autres

2)

a) Votre structure est-elle incluse/partenaire dans un contrat/projet en lien avec les politiques locales de votre territoire ?

Non, aucun	
Convention territoriale globale (CTG)	
Projet éducatif de territoire (PEDT)	
Cité éducative	
Conseil local (CLSPD) ou intercommunal (CISPD) de sécurité et de prévention de la délinquance	
Conseil local de santé mentale (CLSM)	
Contrat local (CLI) ou territorial (CTI) d'insertion	
Projet alimentaire territorial (PAT)	
Petite ville de demain (PVD)	
Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)	
Autre	

Inclue/partenaire ne signifie pas forcément signataire du contrat/projet mais bien que vous avez été inclus dans son développement et/ou sa mise en oeuvre.

b) En lien plus spécifiquement à la Convention territoriale globale (CTG) de votre territoire :

Vous êtes inclus dans la CTG mais n'y participez pas	
Vous participez uniquement aux instances consultatives ou de pilotage de la démarche	
Vous êtes membre d'une équipe projet d'une action clé de la démarche	
Vous êtes chef de file/porteur sur un des volets de la CTG	
Un des salariés de l'EVS a du temps dédié sur l'animation de la CTG	
Vous avez un rôle reconnu d'appui à l'animation, d'accompagnement ou d'appui à l'ingénierie en lien à la démarche	

Vous devez vous situer sur l'une des 4 premières propositions de cette question.

3) Combien d'événements locaux avez-vous portés ou accompagnés en 2024 ?

Événements portés ou coportés par l'EVS	
Événements accompagnés par l'EVS	

On entend par événements locaux tous les temps forts qui peuvent mobiliser les habitants et ainsi contribuer à l'animation du territoire : fêtes de quartier, forums, autres événements festifs et/ou culturels.

4)

- a) Combien d'initiatives d'habitant-es ou de collectifs d'habitant-es soutenus par votre structure dénombrez-vous en 2024 ?
- b) Combien de personnes se sont impliquées dans le développement et la concrétisation de ces initiatives ?

Dans cette question, nous recherchons le nombre de personnes qui ont gagné en autonomie ou qui s'impliquent dans un projet spécifique. On ne retient donc pas le nombre de personnes qui ont participé à une action construite par le collectif qui a élaboré l'action. Par exemple, pour un projet de repas partagé : on comptabilise les personnes qui se sont investies dans l'organisation du repas, mais pas les personnes qui sont simplement venues participer au repas.

- c) Citez les initiatives significatives développées en 2024 par des habitant-es ou des collectifs soutenus par votre EVS :

Initiative 1 : Réponse ouverte

Initiative 2 : Réponse ouverte

Initiative 3 : Réponse ouverte

Vous pouvez indiquer de 1 à 3 initiatives d'habitants, une par champ

EMPLOIS

1) En 2024, combien aviez-vous de salarié·es pour combien d'Equivalents Temps Plein dans l'année ?

Pour chaque catégorie : nombre de salarié·es et nombre d'ETP sur l'année

CDI, CDI Emplois aidés, Fonctionnaires	
CDII	
CDD hors emplois aidés, CEE compris	
CDD Emplois aidés (CUI, ...)	
Contrats d'apprentissage	
Contrats de professionnalisation	
Adultes relais	
Autres contrats salariés	

Ne sont donc pas concernés par cette question les stagiaires et services civiques.

Vous pouvez vous référer aux éléments de votre Déclaration Sociale Nominative. Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.

Calcul d'un ETP annuel : nombre d'heures annuel du salarié / nombre d'heures total annuel selon la convention collective (1575, 1607...)

L'item "ensemble de l'équipe salariée" est utilisé pour compléter les items salariés du bloc «Ressources humaines » de la fiche synthétique.

Le nombre d'ETP ne peut pas être supérieur au nombre de salarié·es

Le nombre de salarié·es et d'ETP par type de contrat doit être égale à l'ensemble de l'équipe

2) En 2024, combien aviez-vous de stagiaires et de services civiques ?

Stagiaire :

Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.

Service civique :

La somme des personnes indiquée est utilisée pour compléter l'item «Stagiaires et services civiques» de la fiche synthétique.

FINANCES

1)

a) Ensemble des charges et produits en 2024

Montant total des charges (dont contributions volontaires, voir précisions) :

Montant total des produits (dont contributions volontaires, voir précisions) :

Les totaux de charges et de produits n'incluent pas de valorisation du bénévolat (compte 864 et 875).

Le total des charges comprend les comptes suivants : 60 à 69 et 86 (hors 864)

Le total des produits comprend les comptes suivants : 70, 74 à 79 et 87 (hors 875)

2)

a) Quel est le montant de la masse salariale dans les charges de l'EVS ?

Total masse salariale (dont contributions volontaires, voir précisions) :

Montant des contributions volontaires liées à la masse salariale (compte 862) :

Le total de la masse salariale comprend les comptes 63, 64 et 862

La masse salariale totale ne peut pas être supérieure au total des charges (Fi1).

Le montant des contributions volontaires liées à la masse salariale ne peut pas être supérieur à la masse salariale totale.

**b) Salaires bruts moyens par ETP (charges et taxes comprises) : (automatique),
Sur l'ensemble de votre équipe salariée (tous contrats confondus), le salaire brut moyen par ETP est de :**

Le salaire brut moyen par ETP est calculé automatiquement en divisant la masse salariale totale (incluant les contributions volontaires) par le nombre total d'Équivalents Temps Pleins indiqué à la question sur l'État des lieux des emplois (Emp1).

Pour information, en 2024, un SMIC base 35h chargé coûte 1 864€ par mois et 22 368€ par an à l'employeur.

3) Préciser le montant des produits pour les financeurs suivants

CAF	
Communes	
Intercommunalités	
Département	
Région	
État (inclure les aides à l'emploi et exonérations de charge)	
Participation des usager-es	
Autres partenaires	
Autres produits	

Inclure les contributions volontaires

Ne pas inclure la valorisation du bénévolat

La participation des usager-es inclut les adhésions, les dons et les produits d'activités en lien au projet social

Les autres produits incluent les ventes de marchandises, locations de salle, produits financiers et produits exceptionnels

Les items de cette question, hors Autres partenaires et Autres produits, sont utilisés pour compléter les items «ressources économiques» de la fiche synthétique

Le total des produits doit être égal au montant complété à la question sur le total des produits (Fi1)

4) Détails des produits des «Autres partenaires» :

MSA	
ARS / CPAM	
CARSAT / CNAV	
Fonds européens	
Bailleurs sociaux	
Fondations	
Autres fonds privés / Entreprises	
Autres, précisez	

Les montants renseignés doivent inclure les aides à l'emploi.

La somme des financements des autres partenaires doit être égale au montant renseigné à la question sur l'état des lieux des produits par financeur pour «Autres partenaires».

5) Préciser le montant des différents financements CAF

PS PS Caf (AGC, ACF, ALSH, CLAS, LAEP, jeunes...)	
Aides financières sur Fonds locaux (subventions de fonctionnement et autres, hors Fonds publics et Territoires)	
Fonds Publics et Territoires (appel à projets FAPT- FPT, Valeur de la république, Fonds d'aide exceptionnelle)	
Contributions volontaires	
REAAP	

La somme des différents financements CAF doit être égale au montant renseigné durant la question sur l'état des lieux des produits par financeur pour la CAF.

6) Quelles PS de la Caf percevez-vous ?

PS AGC	
EVS	
PS ACF - Animation Collective Famille	
PSU - EAJE	
PS RPE - Relais Petite Enfance	
PS LAEP - Lieu d'accueil enfant parent	
PSO Extrascolaire (ALSH)	
PSO Périscolaire (ALSH)	
Aide spécifique Rythmes éducatifs	
PS CLAS - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	
Plan mercredi	
PS Jeunes	
PS Habitat Jeunes (FJT)	
Autre, précisez	

BLOC THÉMATIQUE : DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUE & RH

1)

- a) *Votre EVS est-il en gestion associative (ou co-gestion associative) ? Oui / Non*
 b) *Votre espace de vie sociale emploie-t-il un ou plusieurs salarié-es ?*

2) *Quelle convention collective nationale appliquez-vous ? Associatif uniquement*

Pas de convention	
ECLAT	
ALISFA	
51, Sanitaire et social	
Autre, préciser :	

3)

- a) *En 2024, quelles modes de conventionnement entreteniez-vous autour de votre projet social avec les partenaires suivants ?*

	Convention pluripartenariale et pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Convention bipartite pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Convention annuelle d'objectifs et de moyens	Marchés publics ou délégation de service public	Aucune convention	C'est mon gestionnaire
Commune						
Intercommunalité						
Caf						
Département						
Région						
État						
CARSAT-CNAV						
MSA						

Pour le partenaire Caf, l'agrément EVS est bien lié à une «Convention bipartite pluriannuelle d'objectifs et de moyens» ou à minima à une «Convention annuelle d'objectifs et de moyens» si l'agrément n'a été donné que pour 1 an.

La question, comme le reste de l'enquête, porte uniquement sur les conventions liées au projet social.

La réponse «C'est mon gestionnaire» n'est possible que pour Caf, Commune et Intercommunalité.

- b) *Sur les deux dernières années, avez-vous fait des demandes de financement complémentaire via appels à projets ou subventions (exceptionnelles ou sur actions) auprès des partenaires suivants ?*

Caf	
Commune	
Intercommunalité	
Département	
Région	
État	
CARSAT / CNAV MSA	
ARS	
Fond européen	
Fondation	
Autres fonds privés / Entreprises	
Autre, préciser :	

- c) *En 2024, quelle était la part de vos produits liés à des appels à projets, subventions (exceptionnelles ou sur actions) ?*

La réponse est à donner en pourcentage de vos produits totaux tel que défini dans la question « État des lieux des produits » dans l'onglet Finances de l'enquête (contributions volontaires incluses, hors valorisation du bénévolat)

Pour les structures en gestion collectivité locale, ne pas intégrer la subvention de fonctionnement de votre gestionnaire, uniquement les autres subventions exceptionnelles ou sur actions obtenues.

Valeur maximum : 100

4)

a) Quel était votre fond de roulement en nombre de mois au 31/12/2024? Associatif uniquement

Décimale maximum : 1 Valeur maximum : 100

Fonds de roulement : Il s'agit de l'argent dont l'association dispose pour couvrir ses dépenses d'exploitation (on parle bien ici du fond de roulement, pas du besoin en fond de roulement).

Calcul du fond de roulement : (capitaux propres + capitaux empruntés à moyen et long terme) – actif immobilisé

b) Avez-vous eu recours à une avance de trésorerie durant l'année 2024 ? Associatif uniquement

Oui un prêt bancaire	
Oui une demande d'acompte anticipé	
Non pas eu besoin	
Autre	

L'objectif de cette question est d'évaluer, au-delà du fond de roulement en fin d'année, si vous avez connu des tensions importantes en matière de trésorerie durant l'année

5) Si un ou plusieurs membres de l'équipe salariée ont quitté votre structure en 2024, merci d'en préciser la ou les raisons :

Pas de départ en 2024	
Retraite	
Inaptitude professionnelle	
Faute grave	
Raison économique pour la structure (non-renouvellement de contrat...)	
Réorientation professionnelle (artisanat, industrie, agriculture...)	
Changement de structure et/ou évolution professionnelle	
Épuisement professionnel	
Non précisé	
Autre (déménagement...), préciser :	

Cette question ne s'intéresse pas aux modes de rupture de contrat, mais à la raison de la rupture de contrat, qu'elle soit à la demande du/de la salarié-e ou à la vôtre.

6)

a) Entre 2022 et 2024, votre structure a-t-elle connu des renouvellements de personnel (turnover) sur les postes suivants ? Au choix : Pas de renouvellement / Un ou plusieurs renouvellements / Pas de salarié.e à ce poste

Direction	
Référent.e/coordonateur.trice famille	
Référent.e/coordonateur.trice jeunesse et/ou enfance-jeunesse	
Personnel d'accueil	
Poste administratif (comptabilité / secrétariat)	

La question s'intéresse uniquement aux fonctions socles et de pilotage de la structure. Ne sont donc pas concernés les animateurs et les personnels petite enfance.

b) Merci d'apporter des précisions : Une question par poste coché à la question précédente

Combien de personnes se sont succédé sur le poste entre 2022 et 2024 ?

Pourquoi ? Quelles en sont les raisons ?

Nombre entier uniquement

- 7)
- a) En 2024, votre structure a-t-elle connu des vacances de poste sur les postes suivants ? Au choix : Pas de poste vacant / Un ou plusieurs postes vacants / Pas de salarié.e à ce poste

Direction	
Référent.e/coordonateur.trice famille	
Référent.e/coordonateur.trice jeunesse	
Personnel d'accueil	
Animateur.trice	
Personnel petite enfance	
Poste administratif	
Autre, préciser :	

Ne pas tenir compte des vacances de postes de moins d'un mois.

- b) Merci d'apporter des précisions : Une question par poste coché à la question précédente

Combien de postes manquants ?	
Depuis combien de temps en mois ?	
Pourquoi ?	

Nombre entier uniquement

- c) De quelle manière avez-vous pallié l'absence sur les postes concernés ? Tableau modulable à sélections multiples en fonction des réponses précédentes

Pas de remplacement	
Recrutement de prestataire	
Recrutement d'un alternant	
Réorganisation en interne	
Remplacement par un bénévole	
Dérogation temporaire sur le diplôme	
Diminution ou suppression d'activité	

- 8) En 2024, avez-vous dû modifier l'organisation interne de votre structure pour des raisons de moyens (financiers et/ou RH) ?

Pas de changement	
Réorganisation RH interne (réaffectation interne de personnel)	
Licenciement	
Non renouvellement de CDD	
Départ non remplacé	
Non pérennisation d'alternant ou d'apprenti	
Recrutement de contrat court à la place de contrat long	
Appel à des ressources externes (prestation) pour des activités	
Appel à des ressources externes (prestation) pour des tâches administratives	
Appel à des ressources externes (prestation) pour de l'appui au pilotage	
Appel à des ressources bénévoles pour des activités	
Appel à des ressources bénévoles pour des tâches administratives	
Appel à des ressources bénévoles pour de l'appui au pilotage	
Mutualisation de fonctions avec d'autres structures ou associations	
Autre, préciser :	

Pour les appels à des ressources externes ou bénévoles, cocher uniquement si la ressource appelée vient compenser une tâche habituellement effectuée par un.e salarié.e

9) En 2024, avez-vous dû modifier l'activité de votre structure pour des raisons de moyens (financiers et/ou RH) ?

Pas de changement	
Fermeture estivale ou pendant les vacances	
Réduction d'une activité, si oui laquelle	
Arrêt d'une activité, si oui laquelle	
Fermeture d'un secteur, si oui lequel	
Réduction du périmètre de vos actions (périmètre géographique, hors les murs ...)	
Répercussion sur les tarifs appliqués aux adhérents (cotisations, activités...)	
Reprise d'un secteur par la collectivité ou un autre partenaire	
Redéfinition des priorités en matière de relations partenariales (ratio temps/financement...)	
Mutualisation de moyens physiques/matériels avec d'autres structures ou associations	
Autre, préciser :	

BT : FONDAMENTAUX DE L'ANIMATION GLOBALE

Les centres sociaux sont des **lieux d'accueil, de rencontre et d'expérimentation**, au coeur des dynamiques locales. Leur mission dépasse la simple offre de services : ils constituent des espaces où les habitants, professionnels et partenaires **coconstruisent un projet social de territoire**, fondé sur des valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'émancipation collective.

L'**animation globale** d'un EVS repose sur une approche transversale qui articule **accueil, écoute, engagement, coopération et adaptation aux évolutions du territoire**. Elle s'appuie sur des **fondamentaux**, qui structurent l'action des centres sociaux et permettent d'en évaluer la portée et l'impact :

- **Accueillir de manière inconditionnelle, aller vers et faire venir** : créer un cadre ouvert et inclusif, où chaque habitant trouve sa place, tout en développant des démarches actives pour aller à la rencontre des publics éloignés.
- **Encourager l'expression des besoins et envies des habitants, accompagner leurs initiatives** : reconnaître et valoriser la parole des habitants pour les aider à construire et porter leurs propres projets, au service du collectif.
- **Habitants et professionnels, coconstruire, piloter et évaluer un projet social de territoire en lien avec les partenaires** : impulser une dynamique de co-construction où les habitants, les acteurs locaux et les institutions s'engagent ensemble dans un projet partagé.
- **Adopter une approche globale et transversale des habitants et des familles dans toutes leurs composantes, accompagner leurs parcours** : prendre en compte la diversité des trajectoires individuelles et familiales, et proposer un accompagnement adapté aux évolutions de la vie.
- **Faire réseau, encourager la dynamique de coopération locale et le maillage partenarial** : structurer un écosystème d'acteurs locaux, où les coopérations renforcent la cohésion territoriale et favorisent l'émergence de projets collectifs.
- **S'appuyer sur les fondamentaux de l'éducation populaire, éveiller l'esprit critique des habitants dès le plus jeune âge et susciter leur engagement citoyen** : favoriser l'émancipation individuelle et collective, en développant des espaces d'échanges et de formation à la participation démocratique.
- **Favoriser la qualification permanente des acteurs (professionnels, bénévoles) pour répondre à l'évolution des besoins des habitants et des enjeux de société** : développer des parcours de formation, des espaces d'apprentissage mutuel et des dynamiques collectives.
- **Diversifier et adapter l'offre en fonction de l'évolution des besoins et du territoire, favoriser la diversité et la mixité des publics en s'appuyant sur des compétences pluridisciplinaires** : inscrire l'action de l'EVS dans une logique d'innovation et d'adaptation continue, en réponse aux mutations sociales et territoriales.

Ces principes sont **indissociables et complémentaires**. Ensemble, ils permettent aux centres sociaux de **jouer pleinement leur rôle de catalyseurs de dynamiques locales, d'espaces d'apprentissage collectif et de leviers d'innovation sociale**.

Ce questionnaire vise à **analyser et valoriser ces dimensions essentielles**, en identifiant les leviers et défis propres à chaque territoire. Il s'agit de mieux comprendre comment ces principes sont déclinés en actions concrètes et d'explorer les perspectives d'évolution pour renforcer l'impact des centres sociaux sur leur environnement.

ACCUEILLIR DE MANIÈRE INCONDITIONNELLE, ALLER VERS ET FAIRE VENIR**1) Quelle place a le projet d'accueil dans votre projet social ?**

Il fait l'objet d'un axe spécifique dans notre projet social	
Il fait l'objet d'un axe transversal dans notre projet social	
Il est présent dans une ou plusieurs fiches action de notre projet social, mais n'est pas formalisé comme un axe en tant que tel	
Il n'est pas formalisé en tant que tel dans notre projet social	
Autre :	

2) De quelle manière les échanges informels (entre salariés, bénévoles, habitants), qu'ils aient lieu au sein de la structure ou en dehors, contribuent-ils à nourrir votre projet social ?

Des outils d'écoute (cahier, journal ...) permettent de formaliser les échanges informels et sont repris en réunion d'équipe.	
Un temps est dédié en réunion d'équipe ou d'instance pour partager les informations issues des échanges informels à propos du territoire	
Un salarié ou un référent est chargé de collecter et synthétiser les remontées issues des échanges informels.	
Les échanges informels influencent le projet social mais de manière indirecte, sans suivi spécifique.	
Les échanges informels ne nourrissent pas le projet social, ou très rarement	
Autre :	

ENCOURAGER L'EXPRESSION DES BESOINS ET ENVIES DES HABITANTS, ACCOMPAGNER LEURS INITIATIVES**3)****a) Combien de nouvelles actions avez-vous portées en 2024 ?**

La question porte sur la création, ou cocreation de nouvelle action. Si une action créée à donner lieu à plusieurs temps dans l'année, ne compter qu'une action ici.

b) Qui est à l'origine de la demande qui a initié la création ou cocreation de ces actions ?

Des habitants	
Des salariés	
Des partenaires institutionnels (caf, cnav, ...)	
Des partenaires associatifs	
Des élus locaux	
Autres :	

c) Citez 1 à 3 exemples de nouvelles actions portées en 2024 :

Action 1 : Réponse ouverte

Action 2 : Réponse ouverte

Action 3 : Réponse ouverte

HABITANTS ET PROFESSIONNELS, COCONSTRUIRE, PILOTER ET ÉVALUER UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES**4) Avez-vous créé ou renouvelé le projet social de votre structure depuis début 2023 ?**

Oui créé un premier projet social	
Oui renouvelé le projet social	
Non pas durant cette période	

La série de questions suivantes vient détailler l'implication des habitants et des partenaires dans le processus de renouvellement. Pour faciliter le remplissage, nous n'observerons ici que les structures ayant récemment renouvelé leur projet social (entre 2023 et début 2025).

5)

a) *À quels moments les habitants ont-ils été impliqués dans le renouvellement du projet social ?*

Pour l'évaluation du précédent projet social	
Dans la phase de diagnostic, pour préciser les besoins et les attentes	
Durant les temps de travail de co-construction du projet	
Après la rédaction, pour consultation et/ou validation	
Les habitants n'ont pas été impliqués à aucune de ses étapes	

b) *En lien aux habitants, quels modes d'association ou de consultation avez-vous mis en oeuvre lors de ce renouvellement de projet social ?*

Enquête quantitative et/ou qualitative	
Entretien individuel	
Entretien collectif	
Rencontre hors les murs (marché, sorties d'école,...)	
Table ronde, débat	
Autre :	

c) *Combien d'habitants (bénévoles inclus) ont été concernés par la réflexion autour de votre projet social ?*

Associé dans des espaces de travail collectif :

Consultés (marché, enquête, ...) (Approximativement) :

6)

a) *À quels moments les partenaires ont-ils été impliqués dans le renouvellement du projet social ?*

Pour l'évaluation du précédent projet social	
Dans la phase de diagnostic, pour préciser les besoins et les attentes	
Durant les temps de travail de co-construction du projet	
Après la rédaction, pour consultation et/ou validation	
Les partenaires n'ont pas été impliqués à aucune de ses étapes	

b) *En lien aux partenaires, quels modes d'association ou de consultation avez-vous mis en oeuvre lors de ce renouvellement de projet social ?*

Enquête quantitative et/ou qualitative	
Entretien individuel	
Temps de travail collectif	
Autre :	

c) *Quels partenaires ont été associés lors du renouvellement ?*

Caf		Bailleurs sociaux	
Commune		Structure petite enfance (RAM, LAEP, crèches...)	
Intercommunalité		Structure enfance (ALSH...)	
Département		Structure jeunesse (Accueil jeunes, PIJ, Mission local...)	
Région		Entreprises, Fondations	
Etat		Centre social ou espace de vie sociale	
MSA		Associations locales	
CARSAT / CNAV		Autre :	
Education nationale			

d) *Combien d'associations locales ont été associées ?*7) *Quel regard portez-vous sur ce renouvellement de projet social, au-delà du renouvellement de l'agrément Caf ? Qu'est-ce qu'il a permis, ou n'a pas permis ? Qu'est-ce qu'il vous a apporté ? Réponse longue ouverte*

L'objectif de cette question est de recueillir des témoignages et des verbatims sur la valeur ajoutée, et les limites potentielles de ce temps particulier.

ADOPTER UNE APPROCHE GLOBALE ET TRANSVERSALE DES HABITANTS ET DES FAMILLES DANS TOUTES LEURS COMPOSANTES, ACCOMPAGNER LEURS PARCOURS

Le parcours habitants

Le parcours habitants fait référence à l'ensemble des étapes ou des processus par lesquels une personne ou une famille interagit avec les services et les actions proposées par la structure. Le parcours habitants renvoie notamment au fait qu'un.e habitant.e puisse entrer dans la structure pour un besoin (un service ou une activité), mais que ce besoin initial évolue vers d'autres formes d'accompagnement ou d'engagement (accompagnement individuel ou collectif, insertion professionnelle, bénévolat, ...).

8) Avez-vous adopté la notion de parcours habitants dans votre projet social ?

Non, nous n'utilisons pas cette notion	
Oui, parcours de lien social (solidarité & collectif)	
Oui, parcours d'engagement (citoyenneté & démocratie)	
Oui, parcours spécifique (éducation, insertion professionnelle, santé, ...)	
Autres	

9) Quelle était la porte d'entrée initiale des bénévoles (activité & pilotage) de votre structure ? Répartissez entre les 3 catégories suivantes.

Services individuels	
Actions collectives	
Ni l'un, ni l'autre, juste l'envie de s'engager dans la structure ou sur le territoire	

La répartition est approximative.

Répartissez les bénévoles en pourcentage du total. Exemple : 30% Services individuels / 60% Actions collectives / 10% Envie de s'engager

10) Vous pouvez, si vous le souhaitez, partager un ou plusieurs exemples de parcours habitants que vous avez observé ou accompagné

Parcours de lien social : Réponse longue ouverte	
Parcours d'engagement : Réponse longue ouverte	
Parcours spécifique : Réponse longue ouverte	
Parcours multiples avec des passerelles d'une thématique à l'autre : Réponse longue ouverte	

L'objectif de cette question est de recueillir des témoignages et des verbatims sur le rôle de ces dynamiques de parcours habitants dans l'approche globale et transversale des habitants et des familles.

FAIRE RÉSEAU, ENCOURAGER LA DYNAMIQUE DE COOPÉRATION LOCALE ET LE MAILLAGE PARTENARIAL

Cet item renvoi vers des questions déjà présentes dans le bloc socle de Senacs

Onglet Territoire : Terri3a : Votre structure est-elle incluse/partenaire dans un contrat/projet en lien avec les politiques locales de votre territoire ?

Onglet Territoire : Terri3b : Quel est votre niveau de participation en lien plus spécifiquement à la Convention territoriale globale (CTG) de votre territoire ?

11)

a) Coportez-vous des projets ou actions avec d'autres structures de votre territoire ? (événements, actions spécifiques...)

Oui, au moins une fois par mois	
Oui, au moins une fois par trimestre	
Oui, au moins une fois par semestre	
Oui, au moins une fois par an	
Non, jamais	

b) Citez 1 à 3 actions ou projets co-portés en 2024 ?

Action ou projet 1 : Réponse ouverte

Action ou projet 3 : Réponse ouverte

Action ou projet 3 : Réponse ouverte

12) En 2024, avez-vous animé des dynamiques partenariales sur votre territoire ?

Non, pas d'animation de dynamique partenariale sur le territoire	
Oui, animation d'un réseau d'acteurs associatifs, entreprises, ESS, ... (café des partenaires, ...)	
Oui, animation d'un dispositif ou d'une politique locale (PEDT, CTG, Cité éducative ...)	
Oui, animation d'un réseau «hybride» (associations, habitants, élus...)	
Autre :	

La question concerne exclusivement la fonction d'animation, pas uniquement la participation à ces dynamiques partenariales.

S'APPUYER SUR LES FONDAMENTAUX DE L'ÉDUCATION POPULAIRE, ÉVEILLER L'ESPRIT CRITIQUE DES HABITANTS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET SUSCITER LEUR ENGAGEMENT CITOYEN

Cet item renvoi vers des questions déjà posées dans le cadre d'un bloc thématique

Enquête 2023 sur les données 2022 : Bloc thématique Transitions : Dans votre territoire, l'EVS contribue-t-il à faire vivre la démocratie locale ?

Enquête 2023 sur les données 2022 : Bloc thématique Transitions : Comment se traduit votre implication dans la démocratie locale au sein de votre projet social / structure ?

FAVORISER LA QUALIFICATION PERMANENTE DES ACTEURS (PROFESSIONNELS, BÉNÉVOLES) POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES HABITANTS ET DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Cet item renvoi vers des questions déjà présentes dans le bloc socle de Senacs

Onglet Vitalité démocratique : Vita6a & Vita6b : Combien de bénévoles ont été formés en 2024 ? Merci de préciser quels ont été les 3 thèmes principaux de formation :

Onglet Emplois : Emp6a & Emp6b : Combien de salarié-es ont été formé-es en 2024 ? Quelles ont été les principales formations mises en oeuvre auprès des salarié-es en 2024 ?

DIVERSIFIER ET ADAPTER L'OFFRE EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DU TERRITOIRE, FAVORISER LA DIVERSITÉ ET LA MIXITÉ DES PUBLICS EN S'APPUYANT SUR DES COMPÉTENCES PLURIDISCIPLINAIRES

Cet item renvoi vers des questions déjà posées dans le cadre de ce bloc thématique

Toutes les questions de l'item : Habitants et professionnels, coconstruire, piloter et évaluer un projet social de territoire en lien avec les partenaires

13) Votre structure pratique-t-elle une politique tarifaire différenciée pour ces activités (cotisations, adhésions, ...) ?

Oui

Non

La différenciation de tarification peut être sur différents critères : quotient familiale, revenus, lieu d'habitation, configuration familiale, ...